



Politique de recrutement à l'Université de Guyane :

En finir avec la précarité et l'arbitraire !

Nous avons appris avec consternation la notification de fin de contrat de Mme XXX, adressée le 12 juillet par le Président nouvellement élu de l'Université.

Cette notification intervient alors que la CDIisation au titre de l'ancienneté dans la fonction publique permettait à cette collègue d'être recrutée en Contrat à durée indéterminée au 1er octobre 2017... **Au lieu de cela, l'Université de Guyane la met à la porte un mois avant !** Cette mère de famille célibataire, avec un enfant en bas âge à charge, se retrouve dans une situation fragile et désastreuse.

Notre collègue a enchaîné les contrats précaires, avec une diminution de salaire au fil des années. Enseignante-chercheuse, elle est sur un contrat ATER depuis deux ans - après avoir eu un contrat de Chaire d'excellence avec le grade de Maître de Conférence 4^{ème} échelon pendant 3 ans et 11 mois - après avoir eu un contrat équivalent en recherche pendant 8 mois dans une UMR de l'Université dans les mêmes fonctions en Guyane - après s'être investie brillamment dans des organismes publics locaux (ORA, UNAFAM, CSG, CIDF).

Pourtant, son département de formation et de recherche de Sciences et Technologie a pris position à deux reprises en faveur de son recrutement. En effet, son engagement professionnel est reconnu et nécessaire au fonctionnement de l'Université, aussi bien au niveau des enseignements qu'elle assure en mathématiques que de sa spécialité, qui concerne les retombées du spatial en Guyane.

Pourtant, il est parfaitement possible d'ouvrir un poste au concours dans sa discipline.

Pourquoi ce choix de mettre au chômage une personne qui a fait ses preuves alors que des créations de postes sont en cours à l'Université ?

Le STEG-UTG a salué la tenue de la première élection à la Présidence de l'Université de Guyane. Enfin, après des années de patience et de mobilisation des personnels, nous prenons notre avenir en main.

Cette décision prise en catimini, mi-juillet, contraire aux engagements oraux du Président précédent et aux demandes écrites du Conseil de Département, ainsi que le refus de répondre à la demande d'audience que nous avons adressée à M. Antoine PRIMEROSE, portent **préjudice à son image de Président nouvellement élu.**

A l'heure où notre jeune Université a besoin de toutes ses forces vives, nous ne comprenons pas le sens de cette première action. Est-ce un signal de la politique qu'il compte mener ? Comment doivent le comprendre les personnels qui travaillent toujours en situation de précarité sur le campus ?

Nous nous voyons contraints de porter cette affaire au grand jour. Notre méthodologie n'a pas changé : avertir, discuter, mobiliser et ensuite combattre.

En espérant que la raison saura l'emporter.

Cayenne, le 19 juillet 2017